Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260305-DEL03MARS2026-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

MAIRIE de SAINT-GORGON

SÉANCE du 5 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 24/02/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. GICQUEL Patrick, Maire de la commune.

Présents : GICQUEL Patrick - BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – GAUTIER Nathalie - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - COLOMBET Frédérick - VOISIN Yoann – BLAIN Sylviane – MEHAT Marie-Joëlle

Secrétaire de séance : VOISIN Yoann

Vote POUR : 9 **CONTRE : 0** **ABSTENTION : 0**

Délibération n° 05 -2026

OBJET : Budget primitif 2026.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 550 761 € 08 Recettes : 550 761 € 08

Section d'investissement :

Dépenses : 406 530 € 34 Recettes : 427 586 € 90

Après avoir examiné le budget primitif 2026 et après en avoir délibéré, il est proposé aux membres du conseil d'approuver le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

Section de fonctionnement :

Dépenses : 550 761 € 08 Recettes : 550 761 € 08

Section d'investissement :

Dépenses : 406 530 € 34 Recettes : 427 586 € 90

TOTAL du budget Dépenses : 957 291 € 42 Recettes : 978 347 € 98

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260305-DEL03MARS2026-DE

Pour extrait conforme

Le Maire,

GICQUEL Patrick

Le secrétaire

VOISIN Yoann

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 9 mars 2026

Et publication le 10 mars 2026